

Je suppose que M. Stevenson, qui a le sens des responsabilités, a pris soin de vérifier l'exactitude de ce qu'il affirmait. A vrai dire, nous n'avons pas besoin de l'aide de M. Stevenson pour découvrir certain mécontentement au sujet de notre régime parlementaire. Assez fréquemment je constate qu'à la Chambre, il y a ceux que notre façon de procéder ennuie mortellement. Je suis récemment retourné à Toronto en chemin de fer avec un nouveau député. Je me souviens de ce que m'a dit ce jeune homme. Voici: "Je ne puis le supporter. Combien de temps cela va-t-il encore durer? Quand allons-nous enfin entamer les travaux? Quand passerons-nous enfin à l'action et mettrons-nous fin à tous ces discours?"

Je ne me lancerai pas dans des considérations philosophiques à cet égard, mais je dirai tout simplement qu'il y a, au monde, deux catégories de gouvernement. L'un est un gouvernement de persuasion, l'autre un gouvernement de contrainte. Nous savons tous ce qu'est un gouvernement de contrainte, et nous pourrions lui appliquer des mots très forts, mais il me suffira de dire qu'il comporte la sanction ultime, c'est-à-dire l'assassinat. D'autre part, le gouvernement de persuasion prend du temps. Cela veut dire que les droits de la minorité doivent être respectés. Cela veut dire que chacun doit avoir son mot à dire et que nul ne peut dire à son semblable: "Vous dites des bêtises", ou "Vous avez parlé trop longtemps, taisez-vous". Dans une démocratie, chacun a le droit d'être aussi sot qu'il le veut pendant qu'il a la parole.

A mon avis, il importe au plus haut point que cette question attire davantage l'attention à la Chambre. Je me souviens avoir lu à maintes reprises que les grands parlementaires, en arrivant au Parlement, se préoccupent d'abord de se familiariser avec le Règlement de la Chambre. Je dois avouer que je ne l'ai pas fait moi-même, et que c'est l'une des choses que je regrette le plus profondément. Je voulais tout simplement le dire et, par le fait même, exprimer à quel point j'estime ce détail extrêmement important.

Je ne vais pas essayer de formuler des propositions détaillées. Je crois que l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) et l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) ont exprimé des points de vue intéressants. J'ai écouté avec un intérêt particulier l'observation de l'honorable député d'Assiniboïa à propos de la conséquence de la fixation d'une période déterminée pour le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône et sur l'exposé budgétaire, quant à la qualité des délibérations. Sans vouloir faire d'observations là-dessus, je dirai tout de même ceci. Il me semble que, d'une façon ou d'une autre, nous

pourrions rehausser la qualité des débats en cette enceinte. Je ne me sens pas très fier ni très heureux quand je pense à ce que le visiteur moyen, à la tribune publique, doit se dire souvent en lui-même lorsqu'il se rend ici. A mon grand regret, il peut se trouver ici un de ces visiteurs lorsque des députés sont à lire leurs discours sans aucune honte, et les lire mal, par-dessus le marché. Il y a des gens qui lisent tellement bien qu'on a peine à savoir s'ils lisent ou non; s'ils peuvent se tirer d'affaire ainsi, tant mieux, mais cela n'arrive pas souvent. Il me semble que nous rendrons déprimante l'atmosphère de cette enceinte si nous continuons à autoriser ce genre de chose, c'est-à-dire permettre que chacun puisse se lever et lire un discours, sans aucune honte. C'est affreusement ennuyeux et cela ne ressemble guère à un débat. Il est possible que celui qui a la parole ne se reporte nullement à ce qui a été dit précédemment au cours du débat, et qu'il parle de quelque chose de tout à fait nouveau.

J'ai dit que je n'avais pas l'intention de parler très longtemps, et c'est toujours ce que je me propose de faire.

L'hon. M. Martin: En ce qui me concerne, j'espère que vous allez continuer.

L'hon. M. Macdonnell: Il y a autre chose. Je l'ai dit l'autre jour à un groupe de députés. Peut-être pourrions-nous appliquer cela à nous-mêmes. A mon avis, il est dangereux de transformer en durée minimum la durée maximum d'un discours. Il est regrettable que nous accaparions presque automatiquement toute la période de 30 ou de 40 minutes, selon le cas, mise à notre disposition. J'estime qu'il y aurait une différence énorme, plus prononcée encore qu'on ne le pense, si, au lieu de monopoliser la période maximum de 30 ou de 40 minutes, nous prononcions beaucoup de discours de 5, 10, 15 ou 20 minutes. Je crois, comme je l'ai signalé l'autre jour, qu'on prononce un grand nombre de discours brefs à la Chambre britannique. Je ne suis pas allé moi-même aux renseignements pour confirmer cette assertion, mais j'ai l'intention de le faire.

Je compte toujours tenir la promesse que j'ai faite de parler peu longtemps, et je n'ai que quelques mots à ajouter. J'aime la Chambre des communes. J'estime que c'est une institution merveilleuse que cette Chambre où l'on assure le maintien, non seulement des lois, mais aussi des libertés civiles, de la religion et de l'éducation. C'est, en effet, le socle de tout ce que nous prison, de tout ce que nous chérissons. J'aime à penser que, dans un sens, nous sommes les dépositaires du passé et de l'apport fourni successivement par Macdonald, Laurier, Borden, St-Laurent

[L'hon. M. Macdonnell.]